

**SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DES 18 ET 19 DECEMBRE 2023****Point 3.1.8 de l'ordre du jour****Crédit pour le renouvellement des horodateurs et du logiciel de gestion des amendes d'ordre****1. Renouvellement du parc des horodateurs**

Le périmètre des stationnements payants compte près de 1'300 places publiques en voirie dont il est possible de s'acquitter de la taxe avec les moyens suivants :

- horodateurs avec monnaie (édition de ticket ou introduction du numéro de plaque d'immatriculation),
- applications de paiement dématérialisé (Parkingpay, EasyPark et TWINT),
- Allpark (boitier personnel).

Le stationnement se règle actuellement au moyen de 40 horodateurs dont le fournisseur a fait savoir en 2022 qu'il ne serait plus possible d'assurer la maintenance des deux modèles principaux que sont les Stelio, installés en 2002, et les Strada, posés dès 2014, ceci faute de pièces de rechange. Dès lors, le fournisseur ne garantit plus que des réparations de secours pour assurer un service minimal.

Le parc d'horodateurs doit ainsi être remplacé par de nouveaux modèles lors d'une campagne de déploiement prévue en 2024.

Tandis que les horodateurs sont des appareils relativement coûteux et lourds à entretenir, de nouvelles possibilités de paiement existent sous la forme d'applications de paiement dématérialisé. Afin de tenir compte de cette évolution, une optimisation des emplacements est prévue. Il est à noter que malgré la diminution du nombre d'appareils, ces derniers sont situés à une distance maximale de 75 m des places de parc. De plus, avec les nouveaux horodateurs, l'utilisateur n'a plus besoin de retourner à son véhicule pour y déposer son ticket. Ces améliorations permettent de réduire de 40% le nombre d'horodateurs nécessaires au centre-ville.

Pour être complet, les informations suivantes sur le matériel choisi peuvent être données :

- Conformément au label « Cité de l'énergie Gold », ces appareils sont tous alimentés par énergie solaire. L'expérience démontre clairement que ce type d'alimentation fonctionne parfaitement pour de telles installations dans des régions au climat similaire au nôtre.
- Grâce au système de saisie du numéro d'immatriculation, le ticket de stationnement n'est plus indispensable et est alors dématérialisé. Toutefois, les usagers ont la possibilité de demander une quittance de stationnement disponible via l'application de stationnement ou qui peut être obtenue via un code. Outre son aspect écologique non négligeable, cette solution induit une économie importante des consommables (rouleaux de tickets).
- Un suivi en quasi-temps réel est possible grâce à l'historique des transactions et au signalement des pannes et du remplissage des caisses à monnaie.

En conclusion, tourné vers le principe « Smartcity », le type d'appareils choisi remplit parfaitement les attentes, à savoir :

- système de gestion à distance,
- accès et contrôle des données en direct,
- moyens de paiement modernes avec les téléphones portables, tout en conservant la possibilité de payer en argent liquide (francs suisses et euros).

## Coûts

Le montant nécessaire à l'acquisition des nouveaux horodateurs comprend :

- la fourniture, la pose et la mise en service de 26 appareils,
- la dépose des anciens appareils obsolètes,
- la formation des agents de la Police communale ainsi que des employés de notre atelier mécanique,
- la mise en œuvre et le maintien des systèmes de communication et de gestion des données, en particulier l'interfaçage avec le système de contrôle.

Considérant que ces appareils ont une durée d'exploitation d'environ 10 ans, il ne devrait pas y avoir de dépenses de renouvellement ces prochaines années. De nouvelles acquisitions liées à de nouvelles zones de stationnement payantes demeurent bien évidemment réservées. Le démontage des anciens horodateurs, ainsi que la pose des nouveaux seront réalisés par nos services.

Les montants peuvent être résumés comme suit :

|  |            |                   |
|--|------------|-------------------|
| Démontage et élimination des anciens appareils | Fr.        | 40'000.00         |
| Acquisition et formation pour les 26 appareils | Fr.        | 112'000.00        |
| Divers et imprévus                             | Fr.        | <u>15'000.00</u>  |
| <b>Total HT</b>                                | <b>Fr.</b> | <b>167'000.00</b> |

## 2. Nouveau logiciel de gestion des amendes d'ordre

La Police communale utilise depuis de très nombreuses années un logiciel et des appareils de contrôle pour l'établissement des amendes d'ordre en lien avec le stationnement. Les appareils de contrôle doivent être changés en raison de leur vétusté et des problèmes techniques qu'ils rencontrent. Le prix de ces appareils avoisine Fr. 3'000.-/pièce. Au-delà de ces appareils de contrôle, nos agents établissent les contraventions à l'aide d'une imprimante portable, de fichets d'amendes voire de sachets plastiques en cas de météo défavorable. Il a été par ailleurs constaté que par rapport aux technologies actuelles, le système était particulièrement lent. De manière globale, le système utilisé nécessite beaucoup de manutentions de la part du secrétariat puisque le programme ne permet pas d'automatisation dans de très nombreux domaines.

Le type de logiciel qu'il est proposé d'acquérir est aujourd'hui en fonction dans de très nombreuses communes de Suisse. Les appareils de contrôle sont des smartphones standards. Les amendes d'ordre se présentent sous la forme d'un fichet cartonné résistant à l'eau plusieurs semaines sur lequel figure un QR code. Il suffit à l'agent de scanner le code afin d'attribuer l'amende à une situation particulière. Les appareils permettent la géolocalisation et scannent les plaques d'immatriculation. Le système proposé permet de limiter au maximum les risques d'erreur.

Le logiciel permet également de générer automatiquement des rappels ou l'établissement d'ordonnances pénales et de suivre de manière complète les dossiers de preuves (identification des véhicules auprès de l'OFROU, localisation, ...). Par ailleurs, il permet de gérer les autorisations de stationnement temporaires, de générer des vignettes de stationnement pour les habitants ou les employés ou encore d'établir des ordonnances pénales en lien avec des règlements communaux autres que celui du stationnement sur la voie publique.

Au vu de la spécificité et de la grande variété des produits à disposition dans ce domaine d'activité, le Conseil communal a réalisé un appel d'offres en procédure ouverte. Cela permet aujourd'hui d'avoir une demande de crédit dont le prix est lié à une offre ferme.

Ce prix comprend l'implémentation du système, les licences, le matériel, la formation du personnel ainsi que la maintenance sur 4 ans. L'entreprise suisse qui a remporté l'adjudication (OM Computer) est très active dans le domaine et propose à ce jour ses produits à de très nombreuses collectivités, que ce soient des polices cantonales ou des polices communales.

### Coûts

|  |     |                   |
|--|-----|-------------------|
| Nouveau logiciel de gestion des AO, matériel et prestations (HT) | Fr. | <b>146'000.00</b> |
|--|-----|-------------------|

### 3. Crédit général demandé

#### Renouvellement des horodateurs et logiciel de gestion des amendes d'ordre

|   |            |                          |
|---|------------|--------------------------|
| Déploiement de 26 horodateurs                   | Fr.        | 167'000.00               |
| Nouveau logiciel de gestion des amendes d'ordre | Fr.        | <u>146'000.00</u>        |
| Total investissement HT                         | Fr.        | 313'000.00               |
| TVA 8.1%  | Fr.        | <u>25'353.00</u>         |
| Total TTC                                       | Fr.        | 338'353.00               |
| Fonds énergie 1%                                | Fr.        | 3'383.00                 |
| Fonds culture et embellissement 1%              | Fr.        | <u>3'383.00</u>          |
| Total investissement, TVA 8.1 % comprise        | Fr.        | <b>345'119.00</b>        |
| <b>Montant arrondi à</b>                        | <b>Fr.</b> | <b><u>350'000.00</u></b> |

**Le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 350'000.00 pour le renouvellement des horodateurs et le logiciel de gestion des amendes d'ordre.**

**Financement :** Par emprunt de Fr. 350'000.00 auprès d'un organisme financier

**Amortissement :** 10 % par année, dès 2025

**Intérêts :** 3 % par année (taux indicatif)

#### AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

**Le Syndic**  
**Jacques Morand**

**Le Secrétaire général**  
**Raoul Girard**